

EXTENSION < 40 m² ou CONSTRUCTION < 20m²

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable (DP) lorsque vous envisagez la construction ou l'extension d'une construction jusqu'à 20m². Au-delà de 20m², vous pouvez déposer une DP pour une extension < à 40m² si la surface cumulée existant et projet n'excède pas 150m². (Articles R.421-14 et R431-2 du code de l'urbanisme).

Documents à fournir

- **Formulaire cerfa n°13703 (maison individuelle et ses annexes) ou cerfa n°13404, rempli et signé**
Disponible sur www.service-public.fr (à fournir uniquement pour un dépôt papier)
- **DP01 : Plan de Situation**
Disponible sur <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>
Indiquer échelle et orientation et nom des rues (si possible plan au 1/2000^e)
- **DP02 : Plan de Masse**
Disponible sur <https://cadastre.gouv.fr>
Indiquer échelle et orientation (si possible au 1/200^e ou 1/500^e)
 - Indiquer l'emplacement exact et coté du projet ;
 - Représenter toutes les constructions existantes sur le terrain ;
 - Indiquer les réseaux, représenter les limites séparatives du terrain et coter l'emplacement du projet par rapport aux limites séparatives ;
 - Indiquer les arbres existants maintenus et éventuellement supprimés ;
 - Matérialiser le(s) trait(s) de coupe.
- **DP03 : Plan en Coupe Verticale**
Indiquer échelle et cotation (si possible 1/100^e ou 1/200^e)
 - Fournir coupes transversale et longitudinale du projet et représenter le Terrain Naturel et Terrain Fini ;
 - Coter les mouvements de terre au droit du projet.
- **DP04 : Plan des Façades et des toitures**
Indiquer échelle et orientation (si possible 1/100^e ou 1/200^e)
 - Fournir un plan de toutes les façades état actuel et état futur
- **DP05 : Représentation de l'aspect extérieur de la construction**
Fournir une perspective ou une vue axonométrique du projet
- **DP06 : Insertion paysagère**
Fournir un photomontage de la piscine et du local technique
- **DP07 : Photo(s) du terrain existant dans l'environnement proche**
- **DP08 : Photo(s) environnement paysage lointain**
- **DP11 : Notice décrivant les teintes et matériaux du projet**
Ce document est à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique (périmètre débordant)

 Déposer votre dossier par SVE sur <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001249/connexion>

Ou en version papier en 2 exemplaires complets (cerfa + pièces graphiques)